



**HAL**  
open science

## Introduction. De la géographie féministe à la question homosexuelle

Arnaud Alessandrin, Yves Raibaud

► **To cite this version:**

Arnaud Alessandrin, Yves Raibaud. Introduction. De la géographie féministe à la question homosexuelle. Arnaud Alessandrin; Yves Raibaud (dir.). Géographie des homophobies, Armand Colin, pp.11-21, 2013, Recherches, 978-2-200-28551-7. hal-00879271

**HAL Id: hal-00879271**

**<https://hal.science/hal-00879271v1>**

Submitted on 4 Nov 2013

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Introduction

## De la géographie féministe à la question homosexuelle

*Arnaud Alessandrin et Yves Raibaud*

### **De l'approche féministe de l'espace à la « question homosexuelle »**

En géographie, il a fallu attendre les années 1980 et 1990 pour que se développe une critique féministe de la production scientifique en usage (Louargant, 2002 ; Marius et Raibaud, 2013). Jusque-là on peut affirmer que la discipline était masculine et hétérocentrée. L'idée que la géographie est aussi universelle que l'être humain s'affirmait alors dans un projet positiviste, reposant sur l'évidence naturelle du dualisme homme/femme. Il n'y avait donc pas lieu de faire une géographie, même humaine, des femmes. Il n'avait donc pas été envisagé non plus d'établir une géographie des hommes, et encore moins des femmes et des hommes ne correspondant pas au modèle hétérosexuel dominant. Les travaux sur les espaces genrés, venus des écoles nord-américaines, s'attachent à comprendre pourquoi et comment l'espace participe à la construction d'une sexualité des pratiques et des productions d'identités dichotomiques entre les hommes et les femmes, en mobilisant les concepts de patriarcat et de sexe social. Ces recherches permettent d'observer la place des femmes dans les différentes sphères d'activités et font naître une autre vision de l'espace. Elles mettent ainsi en lumière les différences, les oppositions et les hiérarchies qui organisent les pratiques spatiales des femmes et des hommes. Ce faisant, elles

font apparaître les inégalités dans l'accès aux espaces publics (aménagés par et pour les hommes), dans les déplacements (utilisation de la voiture familiale ou des transports en commun), dans l'accès au travail et aux salaires. Il existe ainsi des espaces privés du quotidien qui, historiquement, sont attribués aux femmes (espaces de la famille, de l'école, de l'approvisionnement, du voisinage) et des espaces publics qui sont attribués aux hommes (espaces du monde professionnel, de la vie sociale et politique, des réseaux sociaux, des loisirs masculins). Cette géographie féministe, qui déconstruit radicalement l'apparente neutralité de la discipline, a ouvert la voie à d'autres recherches sur des espaces partagés où femmes et hommes se côtoient et, parfois, recomposent les rapports de genre. Apparaissent alors d'autres relations, marquées par la coprésence des femmes et des hommes, désormais débarrassé.e.s de leur appartenance supposée à une sphère privée ou publique, individuelle ou collective : au travail, à l'école et à l'université, dans les loisirs, au cœur des villes, sur les plages, le long des rues commerçantes, dans les quartiers de fête. Ces lieux « n'abolissent pas le genre » mais ils permettent de multiples variations des rôles dans le temps d'une semaine ou d'une journée et sur des endroits aussi voisins que la banlieue et le centre-ville, aussi contigus que les deux extrémités d'une rue commerçante ou aussi proches que la distance de la ville à la plage, comme c'est le cas des cités côtières. La mobilité, autorisée par l'évolution des mœurs, et les lois, qui encouragent l'égalité femmes/hommes et la lutte contre les discriminations, démultiplient ainsi les possibilités d'accès à des lieux extérieurs où chacun.e peut expérimenter des rôles de genre non conformes, des identités sexuelles alternatives. La visibilité et la matérialité de ces lieux « égalitaires » ou « hors normes », nouveaux objets d'études pour les géographes, interrogent, par effet de retour, la distribution des femmes et des hommes dans l'espace. « Au lieu de penser l'intimité, comme le fait d'ordinaire la pensée libérale, en opposition à l'espace [public]<sup>1</sup>, il convient de s'inspirer de la critique féministe d'un partage entre les deux sphères, publique et privée, pour appréhender la présence de l'espace public jusque dans le corps. [...] Et ce n'est pas un hasard si c'est autour des questions sexuelles que cette incorporation de l'espace [public]

---

1. Mise entre crochets par les auteurs, pour montrer que l'extension du concept politique d'espace public au concept d'espace géographique a tout son sens dans cette lecture féministe de l'opposition privé/public. Rapporté à la géographie de l'homophobie, le *coming out* en est une illustration très forte.

apparaît pleinement» (Fassin, 2012). Rendre visibles les plages gays (Jaurand, 2005 et 2011), les lieux de rencontres (Leroy, 2011) ou les territorialités lesbiennes (Cattan et Clerval, 2011) permet ainsi de multiplier les points de vue décentrés sur les a priori d'une géographie qui se pensait neutre et apparaît, de ce fait, hétéronormative.

## Homosexualités ou homophobies?

Peut-on faire une géographie de l'homosexualité sans faire une géographie de l'homophobie? Cela suppose, en préambule, de résumer, en quelques mots, le débat sur la notion de minorité, de communauté et d'identité dominées. Les homosexuel.le.s (les lesbiennes, les gays) sont-elles.ils une minorité? Les trans, bis, inter font-elles.ils partie de cette minorité? Que ce soit vu «de l'intérieur» ou dans le langage courant de l'hétéronormativité, on est obligé de constater qu'il existe «des» homosexualités. Mais... l'hétérosexualité ne regroupe-t-elle pas, elle aussi, de multiples pratiques sociales et préférences sexuelles, assumées ou cachées, légales ou illégales? Ne peut-on pas parler, symétriquement, «des» hétérosexualités? Ces questions, qui mettent en abîme la question de la diversité sexuelle, se retournent comme un gant dès que l'on pose l'hypothèse que l'hétérosexualité est une norme majoritaire, qui s'impose avec plus ou moins de succès et/ou plus ou moins de violence à l'ensemble du corps social. «Qu'elle soit fondée sur la race ou le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle ou le handicap, [...] la minorité est une catégorie sociale naturalisée par la discrimination» (Fassin, 2011, p. 20). On peut considérer que l'homophobie est une forme active, violente, incorporée (phobie) et très largement répandue de discrimination des personnes homosexuel.le.s ou qui sont suspectées de l'être. Faire une «géographie des homosexualités» sans étudier les conditions de marginalisation des lesbiennes, gays, bi, trans et inter (LGBTI) paraît absurde. Peut-on cependant, comme le fait Éric Fassin, conclure que «la minorité permet de faire l'économie de la communauté [...] Non pas qu'il soit impossible de parler d'une culture lesbienne [...]. Plus simplement cette référence n'est pas nécessaire: la culture n'est pas le point d'appui qui fonde la minorité» (*ibid.*)? Ce serait ignorer les relations qui existent entre cultures dominantes et cultures dominées ainsi que les conflits d'identité et les constructions communautaires qui en découlent pour les individu.e.s marginalisé.e.s. Nous proposons donc de penser l'hétérosexualité à la

fois comme une norme et comme une culture hégémonique, ce qui permet de reconnaître l'importance des résistances, mouvements ou contre-cultures qui ont discuté et discutent aujourd'hui cette norme partout dans le monde. Cela permet également de considérer les lieux de rencontres entre LGBTI comme des espaces de construction identitaires et pas seulement comme des ghettos.

Dans ces conditions que faire de l'homophobie? Le désir de reconnaissance des LGBTI s'est trouvé corrélé à la dépathologisation et à la dépenalisation de l'homosexualité ainsi que, parallèlement, à la pénalisation de l'homophobie. C'est cette « inversion de la question homosexuelle<sup>1</sup> », pour reprendre les termes d'Éric Fassin (2005), qui fait de l'homophobie – avec le mariage et l'adoption, comme on le voit aujourd'hui – l'un des éléments majeurs de l'agenda politique homosexuel. Toutefois, la question de l'homophobie ne va pas de soi. Nous avons longtemps hésité sur le titre à donner à cet ouvrage: fallait-il le nommer *Géographie des homosexualités*? *Géographie de l'homophobie*? *Géographie des homophobies*? Pourrions-nous dire, comme Jannick Bastien-Charlebois, que « le concept d'homophobie porte ombrage à l'hétérosexisme et l'hétéronormativité » (2011, p. 112) en ce sens que, dans une conception purement juridique, la force de frappe de la lutte contre l'homophobie est excessivement limitée. Ce premier écueil permet de se demander combien de condamnations ont été déclarées depuis l'inscription de l'orientation sexuelle parmi les 19 critères reconnus de discrimination? Et combien de jugements retiennent l'homophobie comme « circonstance aggravante »? Le 2 octobre 2011, à Bordeaux, un jeune gay est agressé par son voisin, lequel avait déjà proféré des menaces à son encontre. Si le voisin est placé en garde à vue, le caractère homophobe de l'agression n'est pas reconnu par le parquet. Néanmoins, dans sa chronologie juridique de l'année 2010<sup>2</sup>, l'association SOS homophobie relève quelques cas de condamnations suite à des agressions homo/lesbophobes, huit au total. Le rapport de 2012<sup>3</sup> en révèle 14.

Le second écueil d'une lecture en termes d'homophobie, outre son impact juridique relatif, relève d'une biologisation de la haine là où

---

1. Cette inversion est caractéristique dans la succession des « manifs pour tous » qu'on pourrait appeler « hétéro prides », symétrique des lesbian and gays prides. La loi, en changeant la norme, permet l'expression publique et « démocratique » de l'hétérosexisme et des homophobies, en passe de devenir minoritaires dans les sondages d'opinion.

2. Voir en ligne: [www.sos-homophobie.org/rapport-annuel-2010/rapport-annuel-2010](http://www.sos-homophobie.org/rapport-annuel-2010/rapport-annuel-2010)

3. Voir en ligne: [www.sos-homophobie.org/rapport-annuel-2012](http://www.sos-homophobie.org/rapport-annuel-2012)

il semble plus pertinent d'appréhender les homophobies comme des processus complexes, toujours incertains. C'est pourquoi, plus qu'une géographie des homophobies, il faudra lire ce livre, en filigrane, comme une géographie des empêchements territorialisés qui pèsent sur les minorités de genre et les minorités sexuelles, et comme une géographie de leurs résolutions. Le *background* d'une homophobie totale, d'une société homophobe fixe l'analyse dans des rapports sociaux de dominations éternalisés (Bourdieu, 2002, p. 7). Aborder les pratiques quotidiennes homosexuelles par les espaces contredit une vision surplombante, manichéenne des violences de genre. Nous posons l'hypothèse inverse que les rapports sociaux de sexe et de genre – Michel Foucault parle de « technologies de sexe » (1976) – peuvent être considérés comme des flux et non des possessions ou des monopoles. Il ne s'agit plus de se poser la question des *structures* du pouvoir sur le sexe, ni même de la domination qui s'exerce sur lui – domination d'ensemble dit Michel Foucault (1976, p. 128) : avec les technologies de genre et la multiplication des espaces de controverses qu'elles entraînent, il convient plutôt d'être attentif « à tel type de discours, à telle forme de vérité qui apparaît historiquement, aux relations de pouvoir les plus immédiates, les plus locales, qui sont à l'œuvre » (*ibid.*). Dès lors qu'il y a pouvoir, il y a résistance. Une lecture des rapports de sexe et de genre en termes d'inégalités et de discriminations ne dit pas les subjectivités : qui sont les individus cachés derrière des pourcentages ? Où sont-ils ? À l'inverse, l'analyse des usages du territoire couplée à des entretiens sociologiques, permet de relier les trois logiques d'action de l'expérience que définit François Dubet (2007) : l'intégration, la stratégie – car il persiste toujours du « jeu », l'intégration n'étant jamais une reproduction à l'identique des places initiales – et la subjectivation qui inaugure un individu singulier, à l'histoire toujours ouverte.

## Questionner le concept d'homophobie

La question n'est donc pas de nier l'homophobie – elle existe, bien sûr, ne serait-ce qu'à travers la réalité incontestable des meurtres homophobes –, ni même de savoir si l'hétérosexisme, l'hétérocentrisme ou l'hétéronormativité arrivent avant ou après l'homophobie<sup>1</sup>, mais bien

1. Ne peut-on pas constater, dans les processus éducatifs, l'apprentissage précoce d'une homophobie minimum, nécessaire pour que s'installe la norme hétérosexuelle dominante ?

plutôt de savoir si le concept d'homophobie peut être posé sans être questionné. Ne bipolarise-t-il pas le débat? Ne met-il pas l'accent sur l'orientation sexuelle alors que, dans de nombreux cas, l'identité de genre ou l'identité sexuelle sont, plus que l'homosexualité, sources de discrimination? Est-ce que les discriminations homophobes ne sont pas tout simplement une conséquence de l'hétérosexisme, entendu comme cette «promotion incessante, par les institutions et/ou les individus, de la supériorité de l'hétérosexualité et de la subordination simultanée de l'homosexualité, [prenant] comme acquis que tout le monde est hétérosexuel, sauf avis contraire» (Welzer-Lang, 1994). Dans *La Force du préjugé*, Pierre-André Taguieff (1988) distingue deux axiomes qui organisent la logique du racisme. Ils nous paraissent transposables à l'homophobie. Le premier, dit «de l'inégalité», renvoie à l'idée selon laquelle les qualités inférieures sont propres aux différenciés, ce qui légitime le fait qu'ils soient dominés et le devoir qui leur incombe de s'assimiler au modèle (dans notre lecture, au modèle hétérosexuel)<sup>1</sup>. Le second axiome, dit «de l'universalité», tend à définir l'autre comme inassimilable. Cette position homophobe continue à être affirmée dans le discours politique français en 2012, au sein de la droite républicaine et à l'Assemblée nationale par le député UMP Christian Vanneste: «Je tiens à souligner le fait que l'introduction de l'idée même d'homophobie tend à accréditer l'idée que le comportement homosexuel a la même valeur que d'autres comportements, alors qu'il est évidemment une menace pour l'humanité, pour sa survie, simplement pour le respect de l'humanité<sup>2</sup>...» L'une et l'autre de ces logiques peuvent-elles être mises sous le même terme d'homophobie? Sont-elles la représentation d'un *continuum* entre hétéronormativité et homophobie?

## Aborder les homophobies par la géographie sociale

Si la géographie sociale française a introduit les concepts d'espace de vie, d'espace vécu et d'espace social dans les années 1970 et 1980, elle a longtemps oublié – diront certains – ou occultés – diront d'autres –

1. Voir la question de «la mauvaise image des folles», abordée dans les interviews de Jean-Yves Le Talec et Maxime Cervulle dans cet ouvrage, opposant les «gays intégrables», d'apparence virile et les hommes efféminés ou travestis.
2. Christian Vanneste, député de l'Union pour un mouvement populaire (UMP), Assemblée nationale, le 7 décembre 2004.

les variables de sexe et de genre, comme le montre le géographe Guy Di Méo dans un livre récent (2011). L'une des questions que pose la géographie sociale est pourtant importante sur notre sujet : que faisons-nous des représentations des espaces dans lesquels nous habitons et dans lesquels nous circulons ? Elle l'est méthodologiquement car elle permet de faire l'économie de savoir si les individus sont réellement discriminés ou pas : il suffit de constater qu'ils vivent dans un lieu ou une situation homophobe ou hétéronormative, ce que l'on peut acter dès lors qu'ils émettent des peurs, des craintes ou un sentiment d'insécurité. Face à des contraintes, ils font des choix de déplacement, élaborent des stratégies d'évitement, de visibilité ou d'invisibilité pour pratiquer *quand même* l'espace ou s'en échapper. C'est pourquoi il revient aux individus eux-mêmes d'exprimer ou non leur sentiment de discrimination dans un lieu : on peut parier que deux individus « identiques » n'auront pas le même sentiment face à un lieu ou une situation semblable. Les « murs invisibles » (Di Méo, 2011) qu'érige le sentiment d'homophobie ne permettent pas aisément une cartographie unique, fixe, définitive de l'occupation et de l'utilisation des lieux. La géographie des homophobies est une géographie critique. Elle déploie de nouveaux usages de la carte, plus individuels, plus situés, au point d'en faire souvent l'économie. Elle évite de dessiner des frontières ou des limites si l'acte du dessin matérialise les relégations et les processus d'invisibilisation. C'est une géographie empirique, matérialiste, qui questionne les espaces sans privilégier une approche plutôt qu'une autre, une population plus qu'une autre. Pour cette première entreprise, nous avons privilégié le champ large. Par exemple, nous ne nous poserons pas la question de savoir s'il est préférable de séparer les figures transgenres et des figures transsexuelles. Ce choix a un avantage et une limite. Un avantage, car il permet d'inclure des populations jusque-là peu étudiées au prisme des espaces : les trans, les intersexes... Une limite aussi, car en solidarissant l'ensemble des homophobies, le livre peut donner l'impression de les uniformiser.

## **L'expertise nécessaire des associations militantes dans la recherche universitaire**

Peut-être faudrait-il lire ce livre comme un appel à approfondir chacune des spécificités identitaires et corporelles qu'il tente d'appréhender. Et parce que l'on ne saurait parler au nom de tous.te.s,

nous avons décidé d'inviter les associations à se joindre à nous, non pas en tant que témoins – Vincent Guillot, toujours impactant, mais étrangement lacanien pour une fois, y entend « t'es moins<sup>1</sup> » –, mais comme experts. Il est d'ailleurs à noter que beaucoup de contributeurs ne se laissent pas facilement ranger dans une opposition « chercheur.se.s » vs « militant.e.s ». Beaucoup sont chercheur.se.s - militant.e.s ou militant.e.s - chercheur.se.s. Nous pensons notamment à l'association OUTrans<sup>2</sup> et à l'Organisation internationale des intersexes (OII)<sup>3</sup>. Les questions trans et intersexe sont des sujets qui connaissent une mise *en controverse* récente, et timide concernant la question intersexe. Il leur a fallu trouver des mots, lesquels sont source d'*empowerment* selon Maud-Yeuse Thomas qui écrit à propos des trans : « les terrains ont innové en forgeant des termes adaptés aux réalités concrètes contre l'homogénéisation produisant ce sujet-du-transsexualisme dans une contrainte à la transformation dont, ultime possession, la psychiatrie prétend l'énoncer comme étant une affection mentale » (Espineira, Thomas et Alessandrin, 2012). Le fait que le mouvement associatif et ce que l'on appelle d'une façon générale la « société civile » soient à l'origine de nouvelles recherches n'est ni nouveau, ni étonnant. Dans le domaine des études de genre, les militantes féministes dans les années 1970, les associations lesbiennes et gays deux décennies plus tard, les associations intersexes et trans aujourd'hui ont provoqué et provoquent des avancées décisives dans une sphère intellectuelle et scientifique qui s'ignorait, jusque-là, androcentrique et hétéronormative. Ainsi, Daniel Defert, fondateur de AIDES, se demandait en ce sens si « un malade du sida pouvait être un réformateur social » (1994). Grâce à des chercheur.e.s engagé.e.s, la critique d'une science fortement dominée par les hommes s'est progressivement appliquée à la science académique dans son ensemble. On découvrait sous la lumière crue des rapports de genre comment le sexe a pu être évité au profit de la classe, comment les inégalités avaient été neutralisées au profit des droits d'un « homme » universel, comment les différences pouvaient être naturalisées par la biologie et la neurologie, comment de nouvelles sciences médicales et psychologiques pouvaient réguler effica-

---

1. Vincent Guillot, « Accompagner ou stigmatiser », Observatoire des transidentités, disponible sur le site : [www.observatoire-des-transidentites.com](http://www.observatoire-des-transidentites.com)

2. Voir le site : <http://outrans.org>

3. Voir le site : <http://oiiinternational.com>

cement les rapports hommes/femmes en décrivant les catégories de l'anormalité.

Cet ouvrage a donc pour but de tester premièrement la validité de l'argumentaire en le confrontant à des travaux de recherche, et deuxièmement les hypothèses, méthodes et conclusions de ces travaux en les confrontant aux opinions et connaissances de «citoyen.ne.s expert.e.s», inclus.e.s ou pas dans des associations militantes. Mais il est une troisième raison essentielle de proposer ces textes. Tandis que nombre de travaux pourraient conclure à la reproduction inéluctable d'une société fondée sur le tri et la séparation des sexes, la domination masculine, la naturalisation des rôles sexués et l'hétéronormativité, d'autres, en moins grand nombre, analysent «les mécanismes et les institutions historiques qui, au cours de l'histoire, n'ont pas cessé d'arracher ces invariants à l'histoire» (Bourdieu, 1998, p. 10). Il s'agit bien en effet de renverser les causes et les effets. Dire, par exemple, que le sport trie et sépare les sexes dans des équipements et des lieux distincts, qu'il affirme la domination masculine en s'appuyant sur la naturalité de la supériorité physique des hommes et qu'il participe à la reproduction des stéréotypes de sexe est une chose. Dire que les stades et les événements sportifs ont pour fonction de perpétuer ce type d'organisation sociale en est une autre et permet d'ouvrir la recherche sur des lieux peut-être moins visibles où s'expérimentent d'autres relations hommes/femmes, mais aussi femmes/femmes et hommes/hommes. Le sens commun attribue à la science le pouvoir de rendre visible ce qui ne l'est pas. Les sciences sociales peuvent, elles, montrer comment une partie de la production de la connaissance académique rend invisibles les lieux où se joue l'alternative sociale, politique et scientifique. Tel pourrait être l'un des objectifs de cet ouvrage, qui s'inscrit pleinement de ce fait à la fois dans les études de genre et dans le champ de la géographie sociale.

## Bibliographie

- ADLER Sy et BRENNER Johanna, 1992, "Gender and space: lesbians and gay men in the city", *International Journal of Urban and Regional Research*, 16(1): 24-34.
- BARD Christine (dir.), 2004, *Le Genre des territoires, féminin, masculin, neutre*, Angers, Presses de l'université d'Angers.
- BARTHE Francine et HANCOCK Claire (dir.), 2005, «Le genre, constructions spatiales et culturelles», *Géographie et cultures*, n° 54.
- BASTIEN-CHARLEBOIS Janik, 2011, «Au-delà de la phobie de l'homo : quand le concept